

Avis du Conseil scientifique COVID-19

13 janvier 2022

**INTEGRATION DU RAPPEL DANS LE PASSE
SANITAIRE DES PERSONNES DE PLUS DE 18 ANS**

Membres du Conseil scientifique associés à cet avis :

Jean-François Delfraissy, Président
Laetitia Atlani-Duault, Anthropologue
Daniel Benamouzig, Sociologue
Lila Bouadma, Réanimatrice
Simon Cauchemez, Modélisateur
Catherine Chirouze, Infectiologue
Angèle Consoli, Pédiopsychiatre
Pierre Louis Druais, Médecine de Ville
Arnaud Fontanet, Epidémiologiste
Marie-Aleth Grard, Milieu associatif
Olivier Guérin, Gériatre
Aymeril Hoang, Spécialiste des nouvelles technologies
Thierry Lefrançois, Vétérinaire/One Health
Bruno Lina, Virologue
Denis Malvy, Infectiologue
Yazdan Yazdanpanah, Infectiologue

Cet avis a été transmis aux autorités nationales le 13 janvier 2022 à 23H00.
Comme les autres avis du Conseil scientifique, cet avis a vocation à être rendu public.

1. Le Conseil scientifique a été saisi ce jeudi 13 janvier 2022 par le Premier Ministre pour donner son avis sur un projet de décret **intégrant la dose de rappel dans le passe sanitaire de l'ensemble des personnes majeures** ainsi que ses modalités de mise en œuvre. Il prévoit deux éléments :
 - L'intégration à compter du 15 janvier 2022 de la dose de rappel dans le passe sanitaire pour toutes les personnes de 18 ans et plus, comme cela a été fait au 15 décembre 2021 pour les personnes de plus de 65 ans et les personnes vaccinées avec le vaccin Janssen ;
 - Dans le dispositif actuel, les personnes de 65 ans et plus, disposent de 4 mois, à compter de leur date d'éligibilité pour recevoir leur injection de rappel vaccinal. Ils sont par ailleurs éligibles au rappel vaccinal dès 3 mois après leur dernière dose de vaccination contre le COVID-19. Cela correspond actuellement à un délai total de 7 mois. Pour toutes les personnes de plus de 18 ans concernées par ce projet de décret, le délai de 7 mois sera conservé pour l'instant.

2. **La situation sanitaire et vaccinale actuelle est caractérisée par les points suivants :**
 - Une baisse significative, après 3-4 mois, de l'efficacité de la vaccination (2 doses) pour la prévention des formes sévères et graves, y compris chez les plus jeunes.
 - La vague liée au variant Delta a été remplacée, fin décembre 2021, très majoritairement par le variant Omicron.
 - **On observe une explosion du nombre de nouvelles contaminations liées au variant Omicron depuis fin décembre 2021, avec un pic de contamination qui devrait être atteint à court terme, avec une hétérogénéité régionale.**
 - Le variant Omicron a un **niveau de transmission très élevé**, mais avec un **degré de gravité plus faible que le variant Delta**.
 - Le **retentissement sur le système de soins va être important jusqu'à au moins début mars 2022**, avec un niveau élevé d'occupation des lits de soins intensifs et d'hospitalisations conventionnelles conduisant à des déprogrammations de patients non-COVID. L'immense majorité des patients hospitalisés en réanimation sont des personnes non-vaccinées ou n'ayant pas reçu la 3^{ème} dose/rappel, y compris chez les 18-65 ans.
 - **L'efficacité confirmée de la 3^{ème} dose/rappel pour à nouveau protéger à plus de 90% contre la survenue de formes sévères et graves associées au variant Omicron. L'efficacité, à un niveau moindre, de la protection contre la transmission qui est cependant en partie conservée. La durée de la protection de cette 3^{ème} dose/rappel**

reste à évaluer, mais pourrait diminuer avec le temps. Environ 30 millions de Français ont reçu à ce jour une dose de rappel/3^{ème} dose.

3. **Compte tenu de ces données et de la situation sanitaire actuelle, le Conseil scientifique donne un avis favorable pour l'intégration de la dose de rappel dans le passe sanitaire de l'ensemble des personnes majeures.**
Ces nouvelles préconisations devraient prendre également en compte la notion d'infection au cours du schéma vaccinal en suivant les recommandations de la Haute Autorité de Santé et du Conseil d'Orientation de la Stratégie Vaccinale (avis non encore publiés).

4. **Le Conseil scientifique rappelle également que les contraintes liées au passe sanitaire puis au passe vaccinal doivent être proportionnées aux enjeux soulevés par l'épidémie et pourront faire l'objet d'évolutions en fonction d'une possible amélioration de la situation sanitaire.**

BIBLIOGRAPHIE

- Santé publique France. **Bilans COVID-19 quotidiens** notamment celui du 13 janvier 2022
- Conseil scientifique COVID-19. Avis du Conseil scientifique COVID-19. « **PROJET DE LOI TRANSFORMANT LE PASSE SANITAIRE EN PASSE VACCINAL** ». 24 décembre 2021. Disponible sur : https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/avis_conseil_scientifique_24_decembre.pdf
- Conseil scientifique COVID-19. Note d'actualisation du Conseil scientifique COVID-19 n°3. « **6^{ème} VAGUE LIEE AU VARIANT OMICRON** ». 22 décembre 2021, modifiée le 23 décembre 2021. Disponible sur : https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/note_d_actualisation_conseil_scientifique_22_decembre_modifiee_23_decembre_2021.pdf
- Conseil scientifique COVID-19. Avis du Conseil scientifique COVID-19. « **MISE A JOUR DE L'AVIS DU 8 DECEMBRE 2021 – LE VARIANT OMICRON : ANTICIPER LA 6^{ème} VAGUE** ». 16 décembre 2021. Disponible sur : https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/avis-conseil-scientifique-16_decembre-2021-modifie-le-17-decembre-2021.pdf
- Conseil scientifique COVID-19. Avis du Conseil scientifique COVID-19. « **FIN D'ANNEE 2021 : COMMENT CONCILIER LES ENJEUX SANITAIRES ET SOCIETAUX ?** ». 8 décembre 2021. Disponible sur : https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/avis_conseil_scientifique_8_decembre_2021.pdf